



**Flash info**  
Paris, décembre 2023

## Les événements de décembre 2023

Ecomaison informe et accompagne les entreprises pour répondre à leurs obligations de réemploi et de recyclage

Ecomaison organise pour ses adhérents, futurs adhérents et partenaires, des webinaires d'information sur la réglementation relative à la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) et sur tous les services et solutions qu'Ecomaison déploie pour les accompagner.

### Les webinaires

Les adhérents, futurs adhérents et partenaires peuvent s'inscrire pour suivre les webinaires via ce lien : <https://ecomaison.com/evenements/>

### Filière Ameublement

- Jeudi 7 décembre – 17h00 à 18h00

Tout savoir sur la déclaration d'éco-participation annuelle

- Vendredi 8 décembre – 9h30 à 10h30

Présentation du barème DEA, applicable au 1er janvier 2024

- Lundi 11 décembre – 10h00 à 11h00

Fabricants et distributeurs de meubles, bénéficiez du dispositif Bonus Réparation !

- Vendredi 15 décembre – 9h30 à 10h30

Extension de la filière décoration textile : on répond à toutes vos questions

## Filière Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

- Mardi 12 décembre – 11h00 à 12h00

Tout savoir sur la déclaration d'éco-participation annuelle

- Jeudi 14 décembre – 11h00 à 12h00

Filière Bâtiment : Présentation du nouveau barème d'éco-participation 2024

- Mardi 19 décembre – 9h30 à 10h30

Accompagnement dans votre en conformité réglementaire vis-à-vis de la REP PMCB

## Filière Articles de Bricolage et de Jardin

- Lundi 18 décembre – 10h00 à 11h00

Enseignes du bricolage et du jardin : Faites bénéficier du Bonus Réparation pour vos clients

## Filière Jeux & Jouets

- Mercredi 13 décembre – 9h30 à 10h00

Tout savoir sur la déclaration d'éco-participation annuelle !

- Jeudi 14 décembre – 10h00 à 11h00

Tout ce qu'il faut savoir pour mettre en place la reprise des jouets en magasin

## Multi-filière

- Lundi 11 décembre – 11h00 à 12h00

Webinaire : « Les obligations réglementaires en éco-conception : L'élaboration du plan de prévention et d'éco-conception (loi AGECE) »

- Vendredi 22 décembre – 9h30 à 10h30

Webinaire : « Veille réglementaire »

## Les salons professionnels

- Bâtir pour le Climat - Parc des Princes - 7 décembre 2023

### A propos

**Ecomaison est l'éco-organisme agréé par l'Etat pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des objets et matériaux de la maison : mobilier, literie, textiles de décoration, produits et matériaux de construction du bâtiment, articles de bricolage et de jardin, jouets.**

Historiquement créé en 2011 – alors sous le nom d'Eco-mobilier - par 24 distributeurs et fabricants français de mobilier, Ecomaison est désormais composé de 68 actionnaires issus des secteurs de l'ameublement, de la literie, du bâtiment, du bricolage, du jardin et du jouet. A sa création, 55% des meubles étaient enfouis. En 2022, 97% des meubles ont bénéficié d'une solution de réemploi ou de recyclage. Les progrès accomplis font du secteur de l'ameublement une filière efficiente, référente pour la mise en œuvre de nouvelles filières de recyclage.

**Ecomaison est l'éco-organisme de la maison : [ecomaison.com](https://ecomaison.com)**

